



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°39.04.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur **Fabio LUNAZZI**, Maire,

Date de convocation :
15 avril 2026

Etaients présents :

Date d'affichage :
15 avril 2026

Madame **THEMIOT**, Monsieur **BERNARD**, Madame **HEBBAR**, Monsieur **LAPORTE**, Madame **TESSON**, Monsieur **LAGNEZ**, Madame **PEIRE**, Monsieur **CHANAL**, Adjoints au Maire.

Nombre de
conseillers :

Monsieur **SAINTE-BEUVE**, Madame **MARTIN**, Monsieur **GIACALONE**, Madame **LORENZO**,
Monsieur **WIESEN**, Monsieur **LICETTE**, Madame **LERNATOWSKA**, Monsieur **BRODIER**, Madame
BIET, Conseillers Municipaux délégués.

◆ En exercice : 27

Monsieur **GEBAUER**, Madame **DOS RAMOS**, Monsieur **KOVAC**, Madame **DE OLIVEIRA**, Monsieur
ESNEE, Madame **LASHAB**, Monsieur **ROMERO**, Conseillers Municipaux.

◆ Présents : 25

Formant la majorité des membres en exercice

◆ Votants : 27

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Madame **SOUFFRANT** a donné pouvoir à Monsieur **LAGNEZ**
Madame **KATACHE** a donné pouvoir à Madame **THEMIOT**
Secrétaires de séance

Monsieur **SAINTE-BEUVE** et Madame **DOS RAMOS**

**OBJET : RENOUELEMENT DE LA COMMISSION DE CONTROLE CHARGEE
DE LA REGULARITE DES LISTES ELECTORALES**

RAPPORTEUR : Monsieur LE MAIRE

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU le code électoral, notamment ses dispositions relatives aux commissions de contrôle des listes électorales ;

CONSIDERANT que chaque commune doit disposer d'une commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales ;

CONSIDERANT que ne peuvent siéger au sein de cette commission le maire, les adjoints ainsi que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation relative aux inscriptions sur les listes électorales ;

CONSIDERANT qu'il convient de procéder au renouvellement de cette commission pour une durée de trois ans ;

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ⇒ **DECIDE** de procéder au renouvellement de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales ;
- ⇒ **DESIGNE** les membres suivants :

Au titre de la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges au Conseil municipal:

- Monsieur Pascal BERNARD
- Monsieur Richard WIESEN

Au titre de la deuxième liste :

- Monsieur Alain ESNEE

Au titre de la troisième liste :

- Monsieur Jean-Marie ROMERO

- ⇒ **DIT** que ces désignations seront transmises au représentant de l'État dans le département en vue de leur nomination par arrêté préfectoral ;
- ⇒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier et à accomplir toutes démarches nécessaires à la mise en place de la commission.

*Le Maire certifie que cette délibération a été transmise
à la Sous-Préfecture le 29 avril 2026*



Le Maire

Fabio LUNAZZI

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise,
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*